

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

le 05 FEVRIER 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE

Mrs., E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes F. MOURET, S. COMBE, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES, N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. CONSOLIN, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à D. CHAMBON), R. THIERS-SIMON (pouvoir à PH. MARTIN), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES), C. BARRY

ABSENTE : N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre SEISSON

**20250205 – 02/FIN02. AUTORISATION DE PROGRAMMES –
BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal est amené régulièrement à voter des autorisations de programme pour diverses opérations à caractère pluriannuel. Cette procédure, qui permet de n'inscrire au budget de l'année que les crédits correspondants aux dépenses qui seront effectivement mandatées au cours de l'exercice, nécessite des ajustements réguliers et doit, par ailleurs, faire l'objet d'une annexe jointe au Compte Financier Unique et au Budget Primitif de l'année.

Conformément à la réglementation en vigueur il convient, aujourd'hui, de procéder à de nouveaux ajustements et de valider les autorisations de programme ouvertes à ce jour ainsi que les crédits de paiement y afférant.

Les autorisations de programme votées en 2024, doivent faire l'objet d'ajustement des crédits de paiement afin de tenir compte des réalisations budgétaires de l'exercice 2024 ainsi que des montants et de la durée des autorisations de programme.

- L'Autorisation de Programme pour la réhabilitation du château, a été exécutée, en 2024, à hauteur de 217 330.21 €. Cette APCP s'est clôturée au 31/12/2024 sur un montant total de crédits de paiements de 1 090 964.36 €.
- L'Autorisation de Programme pour la mise en conformité et l'accessibilité du Complexe Coubertin, a été exécutée à hauteur de 382 275.80 €. Cette APCP prend fin au 31/12/2024 pour un montant total de 404 409.08 € TTC.
- L'Autorisation de Programme pour l'opération gare, a été exécutée à hauteur de 206 335.52 €, en 2024. Elle sera revue à la hausse à 2 808 881.79 €, dans le cadre du vote du budget primitif.

- L'Autorisation de Programme pour l'Aménagement du Cœur de MIN s'est exécutée à hauteur de 120 552.98 € en 2024, avec une prévision 2025 de 120 553.00 €
- L'Autorisation de Programme pour la création d'un centre nautique multifonctionnel, a été exécutée à hauteur de 1 378 868.43 €. Dans le cadre du budget primitif 2025, le montant de l'autorisation de programme sera augmenté à 13 620 004.60 €, pour tenir compte des aléas de chantier.
- L'Autorisation de Programme pour la mise aux normes et l'extension de la crèche la Marelle a été exécutée à hauteur de 225 854.00 € en 2024, avec une prévision en 2025 de 287 746.00 €.
- L'Autorisation de Programme pour l'Accueil Collectif de Mineurs 3-5 ans a été exécutée à hauteur de 591 795.72 € en 2024. Cette Autorisation de programme va être augmentée dans le cadre du budget 2025 à hauteur de 2 674 795.72 € pour tenir compte d'une part des aléas de chantier et d'autre part de l'évolution du projet.

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 janvier 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, 5 contre

LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTÉ les Autorisations de Programmes votées dans le cadre du budget primitif 2025 pour l'opération Gare

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 5 contre, 1 abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTÉ les Autorisations de Programmes votées dans le cadre du budget primitif 2025 pour le contrat de concession pour l'aménagement du cœur de MIN

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, 5 contre

LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTÉ les Autorisations de Programmes votées dans le cadre du budget primitif 2025 pour la création d'un centre nautique multifonctionnel

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTÉ les Autorisations de Programmes votées dans le cadre du budget primitif 2025 pour la mise aux normes et l'extension de la crèche la Marelle

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, 5 contre

LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTÉ les Autorisations de Programmes votées dans le cadre du budget primitif 2025 pour la création d'un Accueil Collectifs de Mineurs

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 février 2025

LE MAIRE
Marcel MARTEL

